

## ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

### Le Président de Normandie Université

Vu le code de l'Education, notamment son article L.712-2,  
Vu le décret n°2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat,  
Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université, notamment son article 12,  
Vu la délibération CA n°202307-02 du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 portant élection de Monsieur Ronan CONGAR en tant que président de Normandie Université,  
Vu la délibération CA n°202307-03 du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 approuvant les délégations de signature du Président de Normandie Université.

### ARRETE

**Article 1** – Délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie BUREL**, responsable des affaires financières, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du responsable hiérarchique dans la limite de ses attributions et compétences :

- Tout acte relatif à son périmètre de responsabilité, notamment toutes dépenses et recettes.
- Sont exclus de la présente délégation la signature des conventions, des contrats de travail et des marchés publics.

**Article 2** - Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission à la Rectrice. La délégation consentie prendra fin au plus tard, soit à la fin du mandat du délégant soit à la cessation des fonctions de la délégataire.

**Article 3** – La Directrice générale des services et l'Agent comptable de Normandie Université sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché de manière permanente à la présidence et publié sur le site de l'établissement.

Fait à Caen, le 3 juillet 2023

Le Président de Normandie Université,



Ronan CONGAR

Dépôt de signature :

Je soussignée, Nathalie BUREL, déclare n'utiliser dans le cadre de la délégation ci-dessus consentie que le modèle de signature apposé ci-dessous.

Fait à Caen, le  
La Déléguataire,  
Nathalie BUREL

29 août 2023  


